

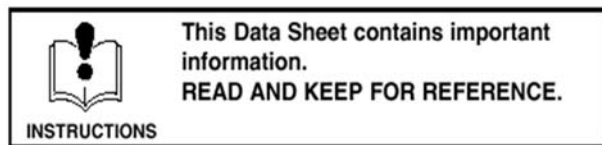
Fiche de données de sécurité



MSD029FR

Rév. F

Date : JUL 2022



1.0 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Fournisseur :

Graco Inc.
P.O. Box 1441
88 11th Ave. NE
Minneapolis, MN 55440-1441

Représentant : www.graco.com

**En cas d'alerte chimique,
de déversement, de fuite, d'incendie,
d'exposition ou d'accident,
appelez CHEMTREC jour et nuit
Aux États-Unis et au Canada : 1-800-424-9300
En dehors des États-unis et du Canada :
1-703-741-5970**

Nom du produit : Protection de pompe

Référence(s) : 243103, 243104, 244168, 245133, 253574, 16M816, 16W448, 17A000, 24D386, 24N478, 24Y195

Utilisation : Inhibiteur de corrosion/lubrifiant

SECTION 2

IDENTIFICATION DU DANGER

Apparence :	Liquide clair de couleur bleue.
Odeur :	Douce, suave.
Classification :	Toxicité aiguë - orale catégorie 4.
Organes cibles :	Estomac et intestins.
Pictogramme(s) :	
Mot indicateur :	AVERTISSEMENTS
Mention de danger :	H302 - Dangereux si ingéré.
Autres dangers :	Non déterminé.
Prévention :	P101 - En cas de consultation d'un médecin : garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de la portée des enfants. P103 - Lire l'étiquette avant toute utilisation. P264 - Bien se laver les mains après manipulation du produit. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit.
Réponse :	P330 - Se rincer la bouche. P301+P312 - SI INGÉRÉ : appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
Procédures de stockage :	Non obligatoire.
Mise au rebut :	P501 - Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément à la législation fédérale, nationale et locale.
Autre :	Voir la section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé.

SECTION 3**COMPOSITION DES INGRÉDIENTS**

Composant	Numéro CAS	Pourcentage (en poids)
Éthylène glycol	107-21-1	40 - 60 %
Nitrite de	7632-00-0	0,1 - 1,0 %

L'équilibre des composants ne contribue pas à la classification générale du produit, selon la norme GHS.

SECTION 4**MESURES DE PREMIERS SECOURS**

Contact avec les yeux :	En cas d'irritation, rincez les yeux soigneusement avec de l'eau tiède à écoulement léger pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste : Appelez un médecin.
Contact avec la peau :	Appelez un médecin en cas de malaise.
Inhalation :	Appelez un médecin en cas de malaise ou d'inquiétude.
Ingestion :	Rincez la bouche. Ne provoquez pas de vomissements et appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas de vomissement spontané, placez-vous en position latérale de récupération.
Autre :	Contient de l'éthylène glycol qui est un produit toxique quand il est ingéré. La dose mortelle pour un adulte est de 1-2 mL par kilogramme, soit environ 4 onces (1/2 tasse) pour un adulte de 59 kg (130 lb) et peut retarder le début des symptômes.

SECTION 5**MESURES CONTRE L'INCENDIE**

Point d'éclair :	118 °C (>244 °F) normalement selon ASTM D 92 (COC) pour l'éthylène glycol.
Limites d'inflammabilité :	Non déterminé.
Agent extincteur :	Pour éteindre un incendie, aspergez de poudre chimique, de mousse anti-alcool, d'agent AFFF multi-usage ou de dioxyde de carbone.
Mesures spéciales de lutte contre l'incendie :	N'utilisez PAS de jet plein pour atomiser l'eau ou la mousse sur le liquide chaud en combustion car cela risque de produire de la mousse et d'augmenter l'intensité de l'incendie. Le moussage peut s'avérer brutal et risque de mettre en danger les pompiers se trouvant à proximité du liquide en combustion. Utilisez de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants et les structures exposés jusqu'à ce que le feu soit éteint, si cela peut être fait avec un risque minimal. Évitez de répandre le liquide en combustion avec l'eau pulvérisée utilisée aux fins de refroidissement. Portez un habit pare feu complet et un équipement de protection respiratoire (SCBA).
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :	De la fumée dense peut se former en cas de combustion. Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques peuvent se former en cas de combustion. Les températures élevées peuvent produire des vapeurs inflammables lourdes qui peuvent se déposer au niveau du sol ainsi que dans les creux et donc créer un risque d'incendie invisible.
Sous-produits de combustion :	Les incendies impliquant ce produit peuvent libérer des oxydes de carbone, du phosphore, de l'azote et du soufre, ainsi que des hydrocarbures réactifs et des vapeurs irritantes.
Température d'auto-inflammation :	Non déterminé.
Risques d'explosion :	Non déterminé. Il est conseillé de toujours être prudent dans les zones chargées en poussières/vapeurs.
Autre :	Éliminez les débris d'incendie et l'eau d'extinction contaminée en accord avec la réglementation officielle.

SECTION 6

MESURES À PRENDRE EN CAS D'ACCIDENT

Procédures de contrôle des déversements (à terre) :

Fermez ou isolez immédiatement toutes les sources d'inflammation (veilleuses, appareils électriques, flammes, radiateurs, etc.). Évacuez le site et aérez. Le personnel portant un équipement de protection adapté doit arrêter immédiatement le déversement à l'aide de produits inertes (sable, terre, tampons de coton contre les déversements chimiques) en établissant des barrages. Ces barrages doivent être mis en place de manière à empêcher le produit répandu d'atteindre les égouts et les écoulements d'eau. Une fois le déversement contenu, le produit répandu peut être évacué à l'aide de pompes à vide antidéflagration et anti-étincelles, de pelles ou de seaux et stocké dans ces conteneurs à déchets. Nettoyez les résidus avec de l'eau. Si le déversement est important, avertissez les autorités compétentes. En cas de déversement ou d'accident sur la route, contacter Chem-Trec (800-424-9300).

Procédures de contrôle des déversements (dans l'eau) :

Essayer de contenir les déversements de grande ampleur avec des boudins flottants pour éviter qu'ils ne se répandent. Retirez le produit déversé de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants adaptés. En cas de déversement de grande ampleur, prévenez les autorités compétentes (en général le centre national d'intervention d'urgence ou les garde-côtes au 800-424-8802).

Méthode d'élimination des déchets :

Ne pas vider dans les égouts. Toute élimination des déchets doit se faire conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales. Le produit, s'il est déversé ou mis au rebut, peut être considéré comme un déchet réglementé. Consultez les réglementations nationales et locales. Les réglementations édictées par le ministère des transports (DOT) peuvent s'appliquer au transport de ce produit s'il a été déversé. Consultez la section 14.

Autre :

ATTENTION - si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, le traitement du mélange de déchets qui en résulte est réglementé.

SECTION 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

Procédures de manipulation :

Maintenez les réservoirs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne faites aucun transfert dans des réservoirs non marqués. Les réservoirs vides contiennent des résidus de produit qui peuvent présenter des dangers en lien avec ce dernier ; c'est pourquoi il ne faut pas leur appliquer de pression, les couper, les vernir, les souder ou les utiliser à toute autre fin. Renvoyez les tambours aux centres de recyclage pour un nettoyage et une réutilisation appropriés.

Les températures de manipulation ne doivent pas dépasser 60 °C (140 °F) pour éviter les risques de brûlures. Ouvrir soigneusement les conteneurs dans un endroit bien aéré ou utiliser une protection respiratoire appropriée. Se laver soigneusement après toute manipulation.

Procédures de stockage :

Stockez les réservoirs loin des sources de chaleur, des étincelles, des flammes ou de toute substance oxydante. Un stockage prolongé à des températures excessives peut produire des fumées odorantes et toxiques dues à la décomposition du produit.

Informations supplémentaires :

Pas d'informations complémentaires.

SECTION 8

MAÎTRISE DES RISQUES / PROTECTION DES PERSONNES

Protection des personnes :

Concerne surtout les personnes qui se trouvent au contact répété du produit, comme les membres du personnel chargés de l'emballage, de l'entretien/maintenance et du nettoyage/contrôle des déversements.

Protection des voies respiratoires :

Non nécessaire si la ventilation est adéquate. Dans le cas contraire, une protection respiratoire conforme aux normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 est obligatoire. En cas de formation de buée, portez un appareil respiratoire filtrant en forme de demi-masque protégeant contre le brouillard et la poussière homologué MSHA/NIOSH (ou équivalent).

Protection des yeux :

Il est fortement conseillé de se protéger les yeux. Portez des lunettes de protection avec écrans latéraux ou des lunettes ventilées/anti-éclaboussures (ANSI Z87.1 ou équivalent agréé).

Protection des mains :

Gants étanches et résistants aux produits chimiques en néoprène ou caoutchouc nitrile pour éviter toute irritation de la peau et absorption par celle-ci.

Autres protections :

Il est conseillé de porter un tablier et des surchaussures résistant aux produits chimiques en néoprène ou en caoutchouc nitrile, selon le niveau d'activité et d'exposition. En cas de manipulation de produit chaud, utilisez un équipement de protection isolé. Faire nettoyer les vêtements souillés. Jeter les articles en cuir et autres matériaux souillés s'ils ne peuvent pas être nettoyés.

Mesures locales :	Veiller à la mise en service d'une ventilation adéquate lorsque ce produit est traité dans un espace clos. Mettez en œuvre des moyens mécaniques, tels que des hottes aspirantes ou ventilateurs, pour réduire les concentrations de vapeur/brouillard. En cas de dégagement de vapeurs ou de brouillard lors de la manipulation du produit, une aération adéquate doit être assurée pour maintenir leur concentration en dessous du seuil spécifié. Des fontaines pour le lavage des yeux et des douches doivent être aménagées à proximité des sites d'utilisation et de stockage de ce produit.
Autre :	La consommation de nourriture et de boissons doit être évitée sur les sites où le produit est présent. Lavez-vous toujours les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer.

SECTION 9

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide clair de couleur bleue.
Odeur :	Douce, suave.
Seuil olfactif :	Non déterminé.
pH :	Environ 10-11.
Point de fusion/gel :	Non déterminé.
Point initial d'ébullition :	Non déterminé.
Domaine d'ébullition :	Non déterminé.
Point éclair :	Non déterminé.
Taux d'évaporation :	118 °C (>244 °F) normalement selon ASTM D 92 (COC) pour l'éthylène glycol.
Inflammabilité :	Non déterminé.
Limite supérieure d'inflammabilité :	Non déterminé.
Limite inférieure d'inflammabilité :	Non déterminé.
Pression de la vapeur :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Plus élevée que celle de l'air.
Densité relative :	1,08 g/cm ³ à 15,6 °C.
Solubilité :	Totalement miscible dans l'eau, non miscible dans la plupart des solvants pétroliers.
Coefficient de partage :	Non déterminé.
Température d'auto-ignition :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Viscosité :	Non déterminé.
VOC :	Négligeable.
Autre :	Ne s'applique pas.

SECTION 10

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Stabilité chimique :	Le produit est chimiquement stable à température et pression ambiantes.
Polymérisation dangereuse :	Ne peut pas se produire.
Conditions à éviter :	Évitez les températures élevées et la contamination du produit. Évitez toutes les sources d'inflammation, y compris la chaleur, les étincelles et les flammes nues.
Incompatibilité avec d'autres produits :	Évitez tout contact avec les acides et substances oxydantes puissantes.
Produits de décomposition :	La fumée, le monoxyde et le dioxyde de carbone et autres aldéhydes issus d'une combustion incomplète. Oxydes de carbone, azote, et soufre ; hydrocarbures réactives et vapeurs irritantes.
Autre :	Ne s'applique pas.

SECTION 11**INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë (LD50) *Voir remarque au bas de la section**

Par voie orale :	300 - 2000 mg/kg
Par voie cutanée :	> 5000 mg/kg
Inhalation :	> 20,0 mg/l
Irritation de la peau :	Non irritant.
Irritation des yeux :	Non irritant.
Sensibilisation dermique :	Ne devrait pas avoir un effet sensibilisant.
Sensibilisation respiratoire :	Ne devrait pas avoir un effet sensibilisant.
Danger par aspiration :	Non applicable

Toxicité chronique

Mutagénicité :	Non qualifiable comme mutagène.
Caractère cancérogène :	Non qualifiable comme cancérogène.
Toxicité en matière de reproduction :	Ne devrait pas avoir un effet néfaste sur la reproduction.
Exposition unique STOT :	Ne devrait pas avoir d'effets néfastes.
Exposition répétée STOT :	Ne devrait pas avoir d'effets néfastes à long terme.
Autre :	*Toutes les données de cette section se basent sur les calculs de la troisième partie du Globally Harmonized System (GHS) sur la classification et l'étiquetage des produits chimiques à partir des informations des composants.

Contient de l'éthylène glycol qui est un produit toxique quand il est ingéré. La dose mortelle pour un adulte est de 1-2 mL par kilogramme, soit environ 4 onces (1/2 tasse) pour un adulte de 59 kg (130 lb) et peut retarder le début des symptômes.

SECTION 12**INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES****Toxicité pour l'environnement**

Poissons :	> 100 mg/l.
Invertébrés :	> 100 mg/l.
Plantes aquatiques :	> 100 mg/l.
Micro-organismes :	> 100 mg/l.

Persistance et

biodégradabilité : Ce produit n'est pas « facilement » biodégradable.

Bioaccumulation : Non déterminé.

Mobilité dans le sol : Non déterminé.

Autre : Toutes les classifications se basent sur les calculs de la quatrième partie du Globally Harmonized System (GHS) sur la classification et l'étiquetage des produits chimiques à partir des informations des composants.

SECTION 13**INFORMATIONS SUR LA MISE AU REBUT**

Élimination des déchets : Ce produit non dénaturé par d'autres matériaux peut être classé comme un déchet non dangereux. Selon son utilisation, le produit usagé peut être réglementé. Il doit être éliminé dans un établissement agréé. Ne jetez pas le produit dans les égouts. Éliminez les conteneurs en les écrasant ou en les perçant, de façon à éviter toute utilisation non autorisée des conteneurs usagés. La gestion des déchets doit strictement se conformer aux législations fédérales, nationales et locales.

Autre Le transport, stockage, traitement et l'élimination de déchets RCRA doivent être conformes aux dispositions 40 CFR 262, 263, 264, 268 et 270. L'ajout de produits chimiques, le traitement ou la transformation de ce produit peuvent rendre les informations en matière de gestion des déchets contenues dans cette fiche de données de sécurité incomplètes, fausses ou inadéquates.

SECTION 14**INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**

Transport terrestre (DOT) : UN3082
Nom d'expédition correct : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (éthylène glycol), 9, III
Transport terrestre (TDG) : UN3082
Nom d'expédition correct : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (éthylène glycol), 9, III
Transport maritime (IMDG) : UN3082
Nom d'expédition correct : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (éthylène glycol), 9, III
Transport aérien (IATA) : UN3082
Nom d'expédition correct : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (éthylène glycol), 9, III
Autre : Ces produits ne sont pas réglementés par le DOT sauf si la quantité transportée dépasse 5 000 livres. Cette exclusion s'applique aux emballages de vente jusqu'aux fûts DOT (515 livres) et caissettes. Une déclaration de transport est obligatoire à partir de 5 000 livres, soit environ 531 gallons.

Information selon le tableau 49 CFR 172.101 des produits essentiellement à base d'éthylène glycol et selon les fournisseurs de glycol.

Polluant marin : NON.

SECTION 15**INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

WHMIS : Classe D, Division 1, Sous-division B : Matière toxique - Mortalité aiguë
Classe D, Division 2, Sous-division A : Matière très toxique - Tératogénéité et embryotoxicité
Classe D, Division 2, Sous-division B : Matière toxique - Effets toxiques chroniques

Réglementation fédérale

Loi sur l'eau/loi sur la pollution par les huiles :

Contactez le National Response Center au 800-424-8802, si vous résidez aux États-Unis, en cas de déversement touchant des voies d'eau.

TSCA : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste de l'inventaire de TSCA des États-Unis.

Autre TSCA : Ne s'applique pas.

SARA Titre III : Section 302/304 - Substances extrêmement dangereuses :

Néant.

Section 311/312 - Classement des risques :

Caractère aigu (effets immédiat sur la santé) : OUI

Caractère chronique (effets différés sur la santé) : NON

Incendie (risque) : NON

Réactivité (risque) : NON

Pression (risque soudain) : NON

CERCLA : Section 313 Produits chimiques toxiques :

Éthylène glycol < 60 %

Pour les sources fixes - quantité à déclarer :

5 000 livres en raison de l'éthylène glycol.

Pour les sources mobiles - quantité à déclarer :

5 000 livres en raison de l'éthylène glycol.

Réglementations d'État

Droit de savoir

Éthylène glycol (Floride, Massachusetts, Minnesota, Pennsylvanie), Diéthylène glycol en quantité négligeable (Minnesota, Pennsylvanie).

Autre :

Clean Air Act de 1990 : Les déversements d'au moins une livre (~ 1 pinte) doivent être signalés. Pour toute information spécifique locale, appeler le numéro d'assistance Chemical Emergency Preparedness Program de l'EPA (800-535-0202).

Toxine EPA : ce produit est une toxine EPA (éthylène glycol).

Il est conseillé de contacter les autorités locales dans l'éventualité d'un déversement quelconque pour connaître les obligations de déclaration locales et aussi pour aider au nettoyage.

SECTION 16

INFORMATIONS DIVERSES

	NFPA 704	NPCA-HMIS	CLÉ
SANTÉ :	2	2	0 = minime
INCENDIE :	1	1	1 = Faible
RÉACTIVITÉ :	0	0	2 = Modéré
RISQUE SPÉCIFIQUE :	Aucun	S/O	3 = Sérieux
INDICE DE PROTECTION :	N/A	B	4 = Grave

Historique des révisions : (Rév. E, 15/11/21, revoir, aucun changement)

Préparé par

Graco, Inc.

Cette fiche de données de sécurité et les informations qu'elle contient vous sont proposées en toute bonne foi comme étant exactes. Nous avons contrôlé toutes les informations contenues dans cette fiche de données que nous avons reçues de sources extérieures à notre société. Nous croyons que ces informations sont correctes, mais ne pouvons garantir leur exactitude ou exhaustivité. Les précautions précisées dans cette fiche en matière de santé et de sécurité ne s'appliquent peut-être pas à tous les individus et/ou à toutes les situations. C'est à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit en toute sécurité en accord avec toutes les lois et réglementations en vigueur. Rien dans cette fiche ne saurait être interprété comme une autorisation ou une recommandation d'utiliser un produit quelconque en infraction avec des brevets existants. Il n'existe aucune garantie, ni explicite ni implicite.

Tous les textes et illustrations contenus dans ce document reflètent les dernières informations disponibles concernant le produit au moment de la publication.

Graco se réserve le droit de procéder à des modifications à tout moment et sans préavis.

Siège social : Minneapolis

Bureaux à l'étranger : Belgique, Corée, Hong Kong, Japon

GRACO INC. P.O. BOX 1441 MINNEAPOLIS, MN 55440-1441

www.graco.com